

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 20.11.2018

Numéro de version 2

Révision: 20.11.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- **Date d'établissement:** 26.10.2009
- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** RATIONAL Nettoyant pour grils pour RATIONAL CleanJet® et nettoyage manuel
- **Code du produit** 9006.0153
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Utilisation de la substance / de la préparation:** Détergent alcalin
- **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**
- **Producteur / Fournisseur:**
RATIONAL SCHWEIZ AG
Heinrich-Wild-Strasse 202
Postfach 613
Tel.: +41 71 727 9092

CH-9435 Heerbrugg
- **Courriel de la personne chargée de la fiche de données de sécurité:**
reinigung@rational-online.com
- **Service chargé des renseignements :** Management de produits
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Tox Info Suisse
Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)
Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.
Skin Corr. 1A H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
Hydroxyde de potassium
Amines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.11.2018

Numéro de version 2

Révision: 20.11.2018

Nom du produit: RATIONAL Nettoyant pour grils pour RATIONAL CleanJet® et nettoyage manuel

(suite de la page 1)

- **Mentions de danger**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

- **Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 Garder sous clef.

- **2.3 Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Préparations**

- **Description:** Solution aqueuse

- **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 1310-58-3 EINECS: 215-181-3 Numéro index: 019-002-00-8	Hydroxyde de potassium ☠ Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1A, H314; ☠ Acute Tox. 4, H302	5-<10%
Numéro CE: 931-292-6	Amines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides ☠ Eye Dam. 1, H318; ☠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; ☠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315	≤ 2,5%
CAS: 70592-80-2 EINECS: 274-687-2	Amines, alkyl en C10-16 diméthyles, N-oxydes ☠ Eye Dam. 1, H318; ☠ Aquatic Acute 1, H400; ☠ Skin Irrit. 2, H315	≤ 2,5%

- **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

- **Composés conformément à Règlement (CE) N° 648/2004:**

agents de surface non ioniques, agents de surface amphotères

<5%

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**

- **Indications générales:**

Autoprotection du secouriste d'urgence.

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

(suite page 3)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.11.2018

Numéro de version 2

Révision: 20.11.2018

Nom du produit: RATIONAL Nettoyant pour grils pour RATIONAL CleanJet® et nettoyage manuel

(suite de la page 2)

- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Un traitement médical immédiat est nécessaire car des brûlures non traitées provoquent des plaies difficilement guérissables.
- **Après contact avec les yeux:**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
Protéger l'oeil intact.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- **Après ingestion:**
Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
Ne pas faire vomir - Danger d'une perforation!
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Dioxyde de carbone (CO₂), poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** néant
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Oxydes nitriques (NO_x)
Oxydes de soufre (SO_x)
Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines.
Diluer avec beaucoup d'eau.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Assurer une aération suffisante.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, terres de diatomée, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

(suite page 4)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.11.2018

Numéro de version 2

Révision: 20.11.2018

Nom du produit: RATIONAL Nettoyant pour grils pour RATIONAL CleanJet® et nettoyage manuel

(suite de la page 3)

Utiliser un neutralisant.

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Eviter le dégagement d'aérosols.

Ne pas respirer l'aérosol.

Eviter le contact avec les yeux et la peau en tout état de cause.

• **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

• Stockage :

• Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stockage conformément aux prescriptions légales.

• Indications concernant le stockage commun :

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

• Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.

Stocker et transporter debout.

• **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

• Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

• 8.1 Paramètres de contrôle

• Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

1310-58-3 Hydroxyde de potassium

VME (Suisse) Valeur à long terme: 2 e mg/m³

• Indications complémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

• 8.2 Contrôles de l'exposition

• Equipement de protection individuel:

• Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection préventive de la peau par un onguent.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

• Protection respiratoire:

Protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

(suite page 5)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.11.2018

Numéro de version 2

Révision: 20.11.2018

Nom du produit: RATIONAL Nettoyant pour grils pour RATIONAL CleanJet® et nettoyage manuel

(suite de la page 4)

- **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée :** Filtre A2
- **Protection des mains :**
Gants de protection
Pour éviter des problèmes de peau, réduire le port des gants au minimum indispensable.
Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants**
Gants en caoutchouc nitrile
Épaisseur du matériel recommandée: $\geq 0,11$ mm
p. ex. KCL Dermatril® 740
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente non il s'agit d'une substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Temps de pénétration: ≥ 8 heures (EN 374)
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques
- **Protection du corps :**
Vêtements de travail protecteurs
Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition.
- **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale**
Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- | | |
|--|--|
| · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles | |
| · Indications générales. | |
| · Aspect: | |
| Forme: | liquide |
| Couleur: | rouge |
| · Odeur: | caractéristique |
| · Seuil olfactif: | non déterminé |
| · valeur du pH (10 g/l) à 20 °C: | 11,9 |
| · Modification d'état | |
| Point de fusion/point de congélation: | non déterminé |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | ~ 100 °C |
| · Point d'éclair: | non applicable |
| · Inflammabilité (solide, gaz): | Non applicable. |
| · Température d'inflammation: | non applicable |
| · Température de décomposition: | Non déterminé. |
| · Auto-inflammabilité: | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |
| · Propriétés explosives: | Le produit n'est pas explosif. |

(suite page 6)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.11.2018

Numéro de version 2

Révision: 20.11.2018

Nom du produit: RATIONAL Nettoyant pour grils pour RATIONAL CleanJet® et nettoyage manuel

(suite de la page 5)

· Limites d'explosivité:	
inférieure:	Non déterminé.
supérieure:	Non déterminé.
· Propriétés comburantes	pas classé comme comburant
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité à 20 °C:	1,11 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur (AIR = 1):	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	entièrement miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
· Viscosité :	
dynamique :	non déterminé
cinématique :	non déterminé
solvants organiques	0 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Corrode les métaux
Forte réaction exothermique aux acides.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Agents puissants d'oxydation
Acides fortes
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Oxydes nitriques (NO_x)
Oxydes de soufre (SO_x)
Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

1310-58-3 Hydroxyde de potassium

Oral	LD50	284 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

Amines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides

Oral	LD50	1064 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (rat)

(suite page 7)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.11.2018

Numéro de version 2

Révision: 20.11.2018

Nom du produit: RATIONAL Nettoyant pour grils pour RATIONAL CleanJet® et nettoyage manuel

(suite de la page 6)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :**
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- **des yeux :**
Provoque des lésions oculaires graves.
- **Sensibilisation :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité subaiguë à chronique :** données non disponible
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
Le produit présente les dangers suivants conformément au règlement (CE) n ° 1272/2008 (CLP / GHS):
Skin corr. 1A
Eye Dam. 1
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
Basé sur des informations actuellement connues pas d'effets CMR.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

1310-58-3 Hydroxyde de potassium

LC50/96 h	80 mg/l (gambusia affinis)
-----------	----------------------------

Amines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides

LC50/96 h	3,46 mg/l (fis)
-----------	-----------------

EC50	3,1 mg/l (daphnia)
------	--------------------

IC50	0,143 mg/l (sgr)
------	------------------

EC50/72 h	0,266 mg/l (algues)
-----------	---------------------

NOEC	0,067 mg/l (sgr)
------	------------------

70592-80-2 Amines, alkyl en C10-16 diméthyles, N-oxides

LC50/96 h	1,01 mg/l (daphnia)
-----------	---------------------

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Autres indications écologiques :

· Indications générales :

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur. Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.11.2018

Numéro de version 2

Révision: 20.11.2018

Nom du produit: RATIONAL Nettoyant pour grils pour RATIONAL CleanJet® et nettoyage manuel

(suite de la page 7)

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Catalogue européen des déchets:**
L'attribution du code de déchets selon le catalogue européen des déchets dépend de la source ou du processus de production.
- **OMoD Code:**
Le code de déchets selon l'ordonnance concernant les listes pour les mouvements de déchets dépend de la source du déchet et peut être différent pour un produit. Pour cette raison chaque producteur de déchets doit déterminer le code de déchets lui-même.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|---|--|
| · 14.1 Numéro ONU | |
| · ADR, IMDG, IATA | UN1814 |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | |
| · ADR | UN 1814 HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION |
| · IMDG, IATA | POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR | |
|  | |
| · Classe | 8 (C5) Matières corrosives. |
| · Étiquette | 8 |
| · IMDG, IATA | |
|  | |
| · Class | 8 Matières corrosives. |
| · Label | 8 |

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.11.2018

Numéro de version 2

Révision: 20.11.2018

Nom du produit: RATIONAL Nettoyant pour grils pour RATIONAL CleanJet® et nettoyage manuel

(suite de la page 8)

· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	II
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Polluant marin:	NON
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.
· Indice Kemler:	80
· No EMS:	F-A,S-B
· Segregation groups	Alkalis
· Stowage Category	A
· Segregation Code	SG35 Stow "separated from" acids.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ):	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport:	2
· Code de restriction en tunnels:	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN1814, HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION, 8, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **Prescriptions nationales :**
- **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
- **Règlement en cas d'incident :** Directive 2012/18/UE ne s'applique pas.
- **Classement des liquides pouvant polluer les eaux:** classe B (Auto-Classification)
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
Observez les limitations de la mise sur le marché et de l'emploi selon Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

CHF

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.11.2018

Numéro de version 2

Révision: 20.11.2018

Nom du produit: RATIONAL Nettoyant pour grils pour RATIONAL CleanJet® et nettoyage manuel

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

Cette/ces phrase(s) H est/sont assigné(s) au(x) composant(s) et ne représente(nt) pas nécessairement la classification de la préparation.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche de données de sécurité :**

C.S.B. GmbH

Téléphone: +49-2151-

652086-0

Düsseldorfer Str.113

Téléfax: +49-2151-

652086-9

D-47809 Krefeld

Allemagne

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**